

Comité de défense des travailleurs frontaliers : 45 ans de lutte

À l'approche de sa grande messe dimanche, le Comité de défense des travailleurs frontaliers de Moselle revient sur 45 ans de lutte contre les discriminations. Son combat a permis de grandes victoires. Mais de nombreuses revendications restent en suspens.

Que de chemin parcouru depuis 45 ans, de luttes acharnées pour dénoncer les injustices et préserver les acquis sociaux. Créé par une poignée d'hommes en 1977, à l'initiative de Marcel Hantz, le Comité de défense des travailleurs frontaliers de Moselle rassemble aujourd'hui 13 000 membres. À sa tête Arsène Schmitt, le charismatique président, qui signera une nouvelle fois lors de l'assemblée générale prévue ce dimanche, un discours au vitriol dirigé contre l'Europe capitaliste. « Une machine de guerre qui impose son diktat, s'insurge-t-il. En Allemagne, on parle désormais de retraite à 70 ans, une honte. C'est une gifle donnée à la classe ouvrière ! »

■ « Des militants avant tout »

Le syndicalisme chevillé au corps, Arsène Schmitt est tombé dans la marmite à l'âge de 14 ans et n'est pas près de déposer



Arsène Schmitt préside le Comité de défense des travailleurs frontaliers depuis 1984. Photo RL/Aurélie KLEIN

les armes. « Bien sûr, il faudrait que des jeunes s'engagent. Mais nous sommes des militants avant tout », révoltés contre les discriminations qui frappent les frontaliers (17 000 en Sarre ; 4 000 en Palatinat). « Ils ne sont pas devenus frontaliers par convenance personnelle, recadre-t-il. Mais pour la grande majorité par nécessité, pour vivre. » Régulièrement, ils sont confrontés à des problèmes de fiscalité, de retraite, d'invalidité, de Sécurité sociale, « en raison des lacunes et des vides juridiques qui existent encore ».

■ Revendications en suspens

Le combat incessant du Comité de défense en a fait un adversaire de poids, redouté des instances nationales et internationales. Il a permis de remporter de grandes victoires : la réintégration dans le régime local de la Sécurité sociale en 1982, l'indemnisation du chômage en fonction du salaire réel en 1987, l'abrogation de la CSG-CRDS en 2000, de l'imposition des retraites en Allemagne...

Mais de grandes revendications restent en suspens. « L'invalidité française, un dossier récurrent, n'est toujours pas reconnue par l'Allemagne », déplore Arsène Schmitt. La CSG-CRDS continue d'être prélevée sur la retraite allemande. Le chômage partiel, en forte hausse durant la crise sanitaire, est doublement imposé. « Des jugements positifs viennent de tomber. Les choses vont bouger. Mais il restera le problème de la rétroactivité, ce sera une autre paire de manches... » Le comité veut maintenir la pression et appelle les frontaliers concernés à venir protester ce dimanche.

Aurélie KLEIN

Ce dimanche 20 septembre, à partir de 9 h à 15, à l'hôtel de ville de Sarreguemines.